



Les violences conjugales sous le prisme du genre : la prise en charge des auteurs de violences

Mémoire présenté pour l'obtention du Master I professionnel Intervention et Développement Social – 2023/2024 -

Autrice : Anaïs FAURE - Dirigé par : Audrey RIVAUD, maîtresse de conférence

La perception des violences conjugales comme un phénomène privé relevant d'un conflit intrafamilial a évolué pour être désormais appréhendé dans une perspective systémique politique. Cette évolution s'est traduite dans les politiques publiques de lutte contre les violences conjugales. La meilleure compréhension des mécanismes de ces violences a conduit la société civile à s'intéresser à **la prise en charge des auteurs de violences**, contraignant progressivement les pouvoirs publics à leur emboîter le pas. Ainsi, en 2019, les centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) ont été créés suite au Grenelle de lutte contre les violences conjugales.

Contexte

Résumé des travaux

A partir de l'observation de stages de responsabilisation menés au CPCA Sud-Occitanie en 2023-2024, l'autrice essaie de comprendre la manière dont **ce dispositif peut donner lieu ou non à une transformation profonde des comportements violents des auteurs·rices de violences conjugales**. Son analyse est complétée par la réalisation d'entretiens avec des professionnel·les, la participation à diverses rencontres sur la thématique et l'administration d'un questionnaire en ligne rempli par plus de 120 personnes issues de la société civile. Elle opère par ailleurs une comparaison avec le Canada où les auteurs·rices de violences peuvent faire l'objet d'une prise en charge spécifique.

A travers ces différents éléments, l'autrice apporte un éclairage critique sur l'efficacité de ces mesures de lutte contre les violences conjugales dont l'objectif est la prévention de la récurrence. Majoritairement, les participant·es au stage de responsabilisation sont contraint·es dans le cadre d'une procédure judiciaire, très peu d'entre elles·eux sont volontaires. Le stage dure 2 jours au cours desquels 4 modules sont proposés : « Le droit : violences intrafamiliales et loi », « Couple, famille et communication », « Le sujet, auteur de passage à l'acte : quel vécu ? », « La parole des victimes de violences conjugales ou sexistes : stéréotypes, préjugés et discrimination. ». Le stage est accompagné d'entretiens individuels permettant de sonder le chemin parcouru et d'envisager un éventuel accompagnement complémentaire. Plusieurs points d'attention, voire limites, sont soulevés par l'autrice : le déroulement des stages en effectif mixte tend à invisibiliser la dimension fortement genrée des violences conjugales, le temps imparti ne permet pas d'entrer en profondeur dans le sujet des violences, l'évaluation concrète des effets de ce stage sur la responsabilisation des auteurs·rices et la prévention de la récurrence est difficilement évaluable.

Selon l'autrice, **la faiblesse principale du dispositif porte sur l'absence de mise en réflexion des dynamiques systémiques des violences conjugales par rapport au continuum des violences faites aux femmes**. Les questions de genre et de domination sont évacuées, au profit d'une lecture individuelle des violences, à la fois par les participant·e.s mais également par les professionnel·le.s.

En occultant leur caractère social, les stages limitent la prise de conscience des auteurs·rices sur les dynamiques qui les agissent et sur lesquelles ils.elles agissent.

Le parti-pris de l'autrice inscrit **les violences conjugales dans le cadre du fonctionnement patriarcal des sociétés contemporaines**, fondées sur des stéréotypes et des inégalités de genre. Pour défaire les mécanismes des violences conjugales, il conviendrait dès lors de **lutter activement contre la socialisation genrée des individus qui les enferme dans des postures**. L'intervention auprès des auteurs·rices de violences conjugales devrait intégrer pleinement ces notions. Actuellement, cet apport est limité dans les stages de responsabilisation où la violence perpétrée par les hommes est mise sur un pied d'égalité avec celle perpétrée par les femmes : cela peut compliquer la prise de conscience et la responsabilisation des auteurs, qui reste en très grande majorité des hommes.

Recommandations d'actions

- La durée des stages de responsabilisation est très courte (2 jours) et ne permet pas d'aboutir à une prise de conscience profonde de leurs actes par les auteurs·rices,
- Affirmer la dimension genrée des violences conjugales des modules lors des stages de responsabilisation et dans la formation des agents dispensant la formation permettrait une meilleure compréhension des enjeux systémiques liés aux violences conjugales,
- La caractéristique de l'âge mériterait d'être mieux appréhender dans les rapports de violences au sein du couple chez les personnes âgées du fait problématiques spécifiques qu'elles rencontrent
- Une meilleure prise en compte des addictions dans la formation permettrait aux auteurs·rices de faire le lien entre la prise de substance et les moments de violence.